Justificatif généré le 26/12/2022

Support de parution : Actu-Juridique.fr

Date de parution : 26/12/2022
Département : (75) Paris
URL de l'annonce : www.actu-juridique.fr/a/651253
N° d'annonce : 651253

ARDIAN HOLDING

Société par actions simplifiée au capital de 86.264.707 €

Siège social : 20 place Vendôme 75001 Paris

752 778 159 RCS Paris

Syrna 1 S.C.A.

Société en commandite par actions de droit luxembourgeois Au capital de 6.572.888,25 €

Siège social : 24 avenue Emile Reuter Luxembourg (L-2420) RCS Luxembourg B179302

Syrna 2 S.C.A.

Société en commandite par actions de droit luxembourgeois Au capital de 1.704.449 €

24 avenue Emile Reuter – Luxembourg (L-2420) RCS Luxembourg B180340

Suivant procès-verbal en date du 4 novembre 2022 , l'assemblée générale mixte :

Après avoir pris connaissance du traité de fusion en date du 2 septembre 2022 contenant les bases de la fusion projetée et prévoyant l'absorption des sociétés Syrna 1 S.C.A.et Syrna 2 S.C.A. et entendu lecture du rapport spécial du Président et des rapports des Commissaires à la fusion:

– a approuvé purement et simplement le principe et les modalités de la fusion projetée tels qu'énoncés dans ledit traité ;

– a approuvé l'évaluation donnée aux éléments d'actif et de passif transmis, faisant ressortir un Actif net apporté de 716.238.162 € pour Syrna 1 S.C.A. et de 399.519.681 € pour Syrna 2 S.C.A.

– a approuvé la rémunération des apports effectués par Syrna 1 S.C.A. au titre de la Fusion selon le rapport d'échange fixé à 1,04 action ARDIAN Holding pour 1 action Syrna 1 S.C.A..

– a approuvé la rémunération des apports effectués par Syrna 2 S.C.A. au titre de la Fusion

EURO-QUALITY SYSTEM ISO 9001

Habilitation : Le support Actu-Juridique.fr est habilité à publier les annonces judiciaires et légales pour l'année 2022 dans les départements de Paris - 75 (arrêté du 30/12/2021), Seine-et-Marne - 77 (arrêté du 10/12/2021), Yvelines - 78 (arrêté du 28/12/2021), Essone - 91 (arrêté du13/12/2021), Hauts-de-Seine - 92 (arrêté du 16/12/2021), Seine-Saint-Denis - 93 (arrêté du 22/12/2021), Val-de-Marne - 94 (arrêté du 31/12/2021) et Val d'Oise - 95 (arrêté du 24/12/2021)

selon le rapport d'échange fixé à 3 actions ARDIAN Holfing pour 1 action Syrna 2 S.C.A..

– a pris acte que la réalisation de la fusion est soumise à la réalisation, au plus tard le 31 décembre 2022, des conditions suspensives.

– A décidé qu'à la date de réalisation définitive, le capital social sera augmenté d'un montant nominal maximum de 11.392.791 €.

– A décidé que le capital social sera, à la date de réalisation définitive, réduit d'un montant nominal total de 14.442.296 €.

Suivant procès-verbal en date du 13 décembre 2022, le Président :

– A constaté la réalisation définitive de la fusion en date du 30 novembre 2022

– A pris acte de la dissolution sans liquidation de Syrna 1 S.C.A. et Syrna 2 S.C.A.

– A constaté la réalisation définitive au 30 novembre 2022 de l'augmentation du capital d'un montant nominal définitif de 11.392.576 €

– A constaté la réalisation définitive de la réduction de capital d'un montant nominal de 14.442.296 €

– A constaté qu'à la suite de l'augmentation puis de la réduction du capital social, le capital a été ramené le 30 novembre 2022 à 83.214.987 €

L'article 6 des Statuts a été modifié en conséquence.

Mention en sera faite au RCS de Paris.

POUR AVIS.

Vérifier la validité de l'annonce
Code de vérification : aeKu7sZwv
https://digitalisation.actulegales.fr/#aeKu7sZwv

EURO-QUALITY SYSTEM ISO 9001

Habilitation : Le support Actu-Juridique.fr est habilité à publier les annonces judiciaires et légales pour l'année 2022 dans les départements de Paris - 75 (arrêté du 30/12/2021), Seine-et-Marne - 77 (arrêté du 10/12/2021), Yvelines - 78 (arrêté du 28/12/2021), Essone - 91 (arrêté du13/12/2021), Hauts-de-Seine - 92 (arrêté du 16/12/2021), Seine-Saint-Denis - 93 (arrêté du 22/12/2021), Val-de-Marne - 94 (arrêté du 31/12/2021) et Val d'Oise - 95 (arrêté du 24/12/2021)